



MAIRIE
DE
TRANS-EN-PROVENCE
VAR

Code Postal : 83720
Tél. 0494.60.62.37
Fax. 04 94.50.65.37

POLICE MUNICIPALE
N° 1049/10/RH

Trans en Provence, le 02 novembre 2010

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT INTERDICTION DE LA
CUEILLETTE ET DU RAMASSAGE DES
OLIVES SUR LE DOMAINE PUBLIC.

- VU les articles L2212-2 et 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code Civil,
- VU le Code Rural,

CONSIDERANT la nécessité de préserver le patrimoine oléicole de la commune.

ARRETE

ARTICLE I- La cueillette et le ramassage des olives sont interdits, sur tous les oliviers du domaine public, et sur ceux du domaine privé de la commune de Trans en Provence.

ARTICLE II- Des dérogations pourront être accordées par l'autorité municipale.

ARTICLE III- La Directrice Générale des Services de la Mairie, les agents de Police Municipale et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L2122-27 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à TRANS EN PROVENCE (VAR)
Le 02 novembre 2010

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous
Préfecture du

Publication du : 02/11/2010

Le Maire,

Jacques LECOINTE

